

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Désinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XO Gentle Désinfection

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

XO Gentle Désinfection est une solution prête à l'emploi sans aldéhyde, destinée à la désinfection rapide des surfaces résistantes à l'alcool de dispositifs médicaux.

Catégorie de produits [PC]

PCO - PC 0 - Autres

Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : XO CARE A/S, Håndværkersvinget 6, DK-2970 Hørsholm

N° de tél.: +45 7020 5511, N° de fax.: +45 7020 5510, info@xo-care.com, xo-care.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Désinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

XO Gentle Désinfection contient alcools, composés d'ammonium quaternaires et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9; N°CAS : 71-23-8

Poids : $\geq 15 - < 20$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 012119970550-39 ; N°CE : 287-089-1; N°CAS : 85409-22-9

Poids : $< 0,25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Désinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/TWA (B)
Valeur seuil :	100 ppm / 250 mg/m ³

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1036 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	81 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	80 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	61 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	1723 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	136 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	268 mg/m ³

PNEC

Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Désinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 2,2 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil : 22,8 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil : 2,28 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil : 96 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Autres mesures de protection

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : Alcool

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	(1013 hPa)	Aucune donnée disponible
Point éclair :		33 °C
Température d'auto-inflammabilité:		371 °C
Limite inférieure d'explosivité :		2,1 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :		19,2 Vol-%
Pression de la vapeur :	(50 °C)	Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Densité :	(20 °C)		0,95 - 0,99	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %	
pH :			6,5 - 7,5		
log P O/W :			Aucune donnée disponible		
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20	s	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible		
Teneur en COV maximale (CE) :			17	Pds %	
Liquides comburants :			Non applicable.		
Propriétés explosives :			Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 423

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : négligeable

Paramètre : ETA (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Dans des conditions d'utilisation normales, pas de risque en cas d'inhalation.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : négligeable

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Dose efficace : négligeable
Paramètre : LC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 33,8 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403

Corrosion

Essais d'irritation oculaire in vitro Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 4480 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : LC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,28 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : LC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,85 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,032 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Temps d'exposition : 816 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 3644 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,016 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Méthode : OCDE 211

Paramètre : NOEC (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM ; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 0,0042 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance

Dose efficace : 3100 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 0,02 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 1150 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Pseudomonas putida

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

Dose efficace : 2700 mg/l

Temps d'exposition : 16 h

Paramètre : EC50 (CHLORURE DE DODÉCYLDIMÉTHYLBENCYLEAMMONIUM; N°CAS : 85409-22-9)

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

Dose efficace : 7,75 mg/l

Temps d'exposition : 3 h

Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Désinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1274

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

N-PROPANOL

Transport maritime (IMDG)

N-PROPANOL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

N-PROPANOL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 | E 1

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

Étiquette de danger :	3
Transport maritime (IMDG)	
Classe(s) :	3
Numéro EmS :	F-E / S-D
Dispositions particulières :	LQ 5 E 1
Étiquette de danger :	3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
Classe(s) :	3
Dispositions particulières :	E 1
Étiquette de danger :	3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

-

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration létale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose létale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XO Gentle Disinfection
Révision : 14.10.2019
Date d'édition : 14.10.2019

Version : 1.0.0

IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.